

Génocide rwandais : BNP Paribas visé par une enquête

@rib News, 25/09/2017 Source Reuters Le parquet de Paris (photo) a annoncé lundi qu'il avait ouvert le 22 août une information judiciaire à l'encontre de BNP Paribas et contre X pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité au Rwanda.

Cette information judiciaire fait suite à une plainte déposée fin juin, avec constitution de partie civile, par les associations Sherpa et Ibuka France et le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), pour ces mêmes chefs mais aussi pour complicité de crimes de guerre. Cette dernière incrimination n'a cependant pas été retenue par le parquet de Paris. Les trois associations accusent la banque d'avoir bloqué en 1994 des fonds qui ont servi au financement de livraisons d'armes au gouvernement du Rwanda, en plein génocide rwandais et malgré un embargo décrété par les Nations Unies. Selon une source proche du dossier, c'est le juge Alexandre Baillon, du pôle crimes contre l'humanité, qui a été désigné pour conduire l'instruction. Une porte-parole de BNP Paribas, interrogée par Reuters, a minimisé la nouvelle étape. "Il s'agit simplement de la suite mécanique et obligatoire de la procédure dans le cadre d'un dépôt de plainte de ce type. Cela ne constitue en aucun cas un développement nouveau", a-t-elle dit. "La banque n'a été informée que par voie médiatique de cette plainte, dont elle ne connaît pas la substance."

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});